

# RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 111 -

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Création d'une commission d'enquête sur la situation des écoles Marseillaises.**

21-36615-DGSE

- 0 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Depuis de trop nombreuses années les écoles Marseillaises sont les grandes oubliées des politiques publiques. De nombreuses décennies d'abandons ont fracturé la première compétence d'une ville : les écoles.

Ce constat, c'est celui d'une inégalité. L'école doit au contraire être un lieu d'apprentissage, un lieu pour grandir et former les citoyens de demain. Au delà de l'éducation, l'école permet le vivre-ensemble et marque le premier lieu de sociabilisation.

A la question du bâti se rajoute celle des effectifs et d'un système archaïque et désorganisé ; les multiples protocoles sanitaires nationaux viennent désormais percuter une réalité structurelle déjà difficile.

La municipalité actuelle a d'ores et déjà mis en place des actions concrètes pour répondre aux urgences : le lancement d'un plan Ecole d'avenir, qui a permis de répondre aux premiers problèmes du bâti scolaire, et qui se poursuivra par un grand plan de rénovation scolaire. La mise en place de recrutements conséquents, et de renforts solidaires pour faire face à une situation sanitaire inédite. Enfin, le lancement de refondations sur l'organisation du service scolaire, du périscolaire, sur les tarifs des cantines, pour qu'il soit adapté aux revenus des familles, que les activités et l'encadrement correspondent aux attentes légitimes des Marseillaises et des Marseillais. Une réflexion est également ouverte pour anticiper le devenir de la restauration scolaire.

Pour approfondir ce travail de refondation des écoles à Marseille, il est nécessaire de faire toute la lumière sur la situation actuelle des écoles Marseillaises. Pour cela, il est proposé la création d'une Commission d'Enquête sur la situation des écoles Marseillaises.

Sa composition fera place à la pluralité de la représentation Marseillaise. Dotée de moyens humains, elle prendra en compte l'apport d'expertises extérieures, notamment auprès des parents d'élèves, des agents, des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative. Son champ d'action devra être le plus large pour offrir un panorama complet de la situation. Elle débouchera sur un rapport transparent qui viendra nourrir et renforcer le plan municipal de refondation des écoles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est créée une commission d'enquête sur la situation des écoles Marseillaises.

**ARTICLE 2** Un arrêté fixera sa composition.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MONSIEUR LE MAIRE DE MARSEILLE  
Signé : Benoît PAYAN**